



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 056

portant inscription au titre des monuments historiques  
du monument aux morts - PIERREFORT (Cantal)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

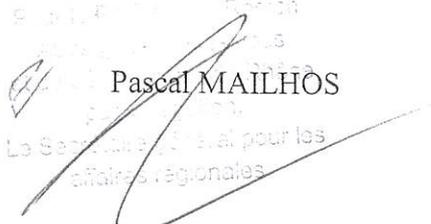
considérant que le Monument aux morts de Pierrefort offre une déclinaison maîtrisée de différentes techniques de fonte du bronze et expose une image particulièrement poignante du deuil paysan

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts avec sa clôture situé place de l'Église à PIERREFORT (non cadastré) et appartenant à la COMMUNE DE PIERREFORT (SIREN 211 501 523) depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :** le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

  
Pascal MAILHOS  
Le Secrétaire Général pour les  
affaires régionales  
Guy LÉVI

P.J. : 1 plan

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
Fédération Française de la Région  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
et du plan de la Région Rhône  
Alpes

Le Secrétariat général pour les  
affaires régionales

**Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° LEVI  
du 19 - 05 6**

**13 MARS 2019**

Département :  
CANTAL

Commune :  
PIERREFORT

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/11/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
AURILLAC

3 Place des Carmes 15012  
15012 AURILLAC CEDEX  
tel. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77  
cdf.aurillac@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

